

Kusuto Naïto
UCL-Gédap
naito@sped.ucl.ac.be

Relations intergénérationnelles publiques en crise au Japon ?

La séance dirigée par Didier Blanchet dans le cadre du 25^e congrès international de la population traite des relations intergénérationnelles dans une société vieillissante. Cette proposition de contribution s'intéresse plus précisément aux relations intergénérationnelles publiques au Japon au travers des évolutions de taux de participation des deux principales pensions publiques au Japon.

Il serait inutile de rappeler que le Japon est un pays « très vieillissant » en terme de proportion de la population âgée de plus de 65 ans. En effet, cette proportion est passée de 7 à 14 % en seulement 24 ans, distinctivement à d'autres pays industrialisés (environ 40 ans pour l'Allemagne et 115 ans pour la France). Dans ce contexte démographique considéré comme inédit, du moins changeant, les conséquences sont également inédites et multiples, entre autres, dans le domaine de la sécurité sociale.

C'est dans cette optique que je souhaite réaliser cette contribution, en considérant les problématiques relatives à la sécurité sociale comme des indicateurs privilégiés de problématiques plus larges (mais sans nécessairement être plus importantes), à savoir, les relations intergénérationnelles au Japon.

Le rôle politique accordé aux projections démographiques est loin d'être négligeable au Japon, dans le sens où les projections sont systématiquement reflétées dans le calcul des financements aux pensions publiques. Les deux principales pensions publiques sont étudiées pour cette communication : *primo*, la *pension nationale* (pension de base avec plus de 70 millions d'assurés) ; et *secundo*, l'*assurance-pension de bien-être* (il s'agit d'une pension de deuxième pilier pour les employés privés avec plus de 30 millions d'assurés).

De manière quinquennale, le calcul du financement pour la pension publique s'effectue sur base, entre autres, des projections démographiques les plus récentes ainsi que de la projection de la force de travail. À la suite de l'importance accordée à ces projections, le financement en termes de cotisations est revu de manière quasi systématique à la hausse (et la prestation à la baisse) en raison, d'une part, de la faible fécondité et du vieillissement effectivement observés, et aussi d'autre part, par les surestimations systématiques de la fécondité perspective (donc les sous-estimations de la proportion de la population de 65 ans et plus dans le futur).

Cette répétition de révisions à la hausse des cotisations est un des principaux facteurs de la baisse des participations¹ aux deux pensions publiques pourtant obligatoires. Le taux de participation pour la pension nationale est passé de 96,4 % à 62,8 % entre 1976 et 2002. Cela signifie qu'au niveau national, plus d'un tiers des personnes concernées n'ont pas cotisé aux primes en 2002. Quant à l'assurance-pension de bien-être, la situation est tout autant préoccupante dans la mesure où l'évolution du nombre d'organisations participant à cette pension est à la baisse depuis 1997, et cela malgré la tendance à la hausse du nombre d'établissements employant plus de 5 personnes (entités contraintes de s'affilier à l'assurance-pension de bien-être).

L'une des questions principales est de savoir si ces baisses de participation, surtout accentuée depuis cette décennie, constitue un signe de méfiance dans le système ou bien, si elles sont davantage un signe de conflits intergénérationnels (ou les deux ou ni l'un ni l'autre) ?

L'examen de ces baisses de participation sera effectué en recourant à des recensements ainsi qu'à des enquêtes d'opinion publique réalisées par le cabinet gouvernemental : opinions publiques relative à la vie de la population, aux consciences sociales, à la pension publique et au problème de la pension publique et au vieillissement. Les enquêtes évoquées ci-dessus permettront de percevoir les tendances récentes (environ deux décennies) en matière de pensions publiques, de relations intergénérationnelles et de vieillesse.

À titre introductif, les recensements nous montrent que la proportion des ménages à trois générations (et au-delà) est passée de 35 % à 16 % entre 1960 et 1995, et selon les « enquêtes relative à la vie de la population japonaise », la proportion de ceux ou celles qui souhaitent ne pas cohabiter avec leurs enfants après le « passage » à la vieillesse est passée de 25 % à 40 % entre 1996 et 2004.

Ces exemples, détaillés de manière plus approfondie dans la communication finale, pourraient nous donner une impression d'affaiblissement des normes sociales de cohabitation entre les générations, mais ne signifierait pas automatiquement l'émergence ou l'accroissement de la méfiance entre générations.

La présente communication tentera de montrer que la méfiance envers la pension publique – exprimée par la baisse de la participation – ainsi que la baisse de proportion des cohabitations « multigénérationnelles » ne sont pas uniquement régies par des facteurs socioéconomiques précis et immédiats, mais le sont également par des facteurs macrosociaux d'ordre diachronique.

¹ La participation à la pension nationale se représente par le rapport des mois pendant lesquels le paiement de primes était effectivement réalisé sur les mois pour lesquels le paiement devait légalement être effectué. Ainsi, le taux atteint son niveau maximal si tous les paiements ont été effectués pendant la période concernée. En ce qui concerne le niveau de participation à l'assurance-pension de bien-être (pension publique pour les employés privés), il est perçu par une comparaison entre le nombre d'entreprises effectivement affiliées – en principe toutes les entreprises employant plus de 5 personnes – à l'assurance-pension de bien-être, et le nombre d'établissements employant plus de 5 personnes.

Cette prise en considération de facteurs à la fois macrosociaux et diachroniques nécessite, me semble-t-il, de combiner notamment la notion de *Séken* et les études menées par Nakané. Contrairement à la quasi inexistence de cette notion dans les études académiques au Japon, *Séken* est un terme bien connu dans la vie quotidienne, terme désignant des communautés, qu'elles soient concrètes ou abstraites, relativement restreintes en termes numériques, dans lesquelles s'effectuent des relations interpersonnelles de manière émotionnelle et s'établissent des règlements explicites ou implicites, mais incorporés. Il existe pour chaque personne une communauté prépondérante en termes d'identité dans laquelle l'entente interne et interpersonnelle est préférée (mais non bannie) à la compétitivité interne².

Cette communauté prépondérante se compose souvent d'entités économiques dans le sens productif. Pour la plupart des gens, la prépondérance était longtemps accordée à la famille lorsque le rôle économique (agriculture ou commerces indépendants, etc.) faisait partie des rôles primordiaux (reproduction, éducations, etc.).

Mais au fur et à mesure que la société japonaise se « salarise », et que la famille devient simultanément une affaire largement privée, ce sont les entreprises – qu'elles soient publiques ou privées – qui sont devenues les communautés prépondérantes pour la majorité des Japonais. Néanmoins, ce remplacement, ou ce passage de rôle de communauté prépondérante entre ces deux entités (la famille et l'entreprise) semble ne pas avoir fondamentalement transformé les valeurs et les normes du *Séken*, celles-ci transmises à travers les communautés familiales.

Mais depuis que le Japon est en récession économique importante, nous observons un symptôme de désengagement mutuel de ce rôle identitaire. Nous constatons davantage de restructurations, de prépensions, et de désaffiliations à l'assurance-pension de bien-être, et d'autre part, nous observons moins d'individus qui prouvent leur raison d'être dans l'entreprise si nous suivons les enquêtes d'opinions citées plus haut.

Les relations intergénérationnelles – pas uniquement entre les générations vivantes, mais également avec les relations plus ancestrales ou spirituelles – étaient contraintes d'être positives, en tous les cas souhaitées positives en raison notamment de soucis de continuité de la communauté. Aujourd'hui, il semble que ces relations risquent d'être remises en cause puisque la structure concrète dans laquelle se déroule l'une des valeurs primordiales – à savoir, le respect de l'ancienneté, – existe de moins en moins. Autrement dit, nous sommes sans doute en train d'assister à l'affaiblissement, pas tellement de valeurs et de normes, mais de structures prépondérantes, assurées autrefois par les familles, et ensuite par les entreprises. Dans un tel contexte, les relations intergénérationnelles risquent d'entrer dans une impasse : on connaît le respect dû aux aînés, mais où doit-on montrer ce respect ?

² Selon Sato, l'un des rares intellectuels qui tente de mettre en évidence les problématiques sociales au Japon à travers la notion de *Séken*, il existe quatre principes fondamentaux au sein de cette structure anthropologique : 1. relations de dons et contre dons ; 2. hiérarchisation apparente selon l'âge ; 3. inexistence de « l'Individu », plus précisément l'inexistence d'une dichotomie Individus – Société ; et 4. L'importance des superstitions au sein de chaque *Séken* (Sato, 2004). Il me paraît également important, en guise de complémentarité, d'ajouter deux autres caractéristiques de *Séken*, à savoir, *primo* : l'égalité comme valeur ou norme suprême entre membres ; et *secundo*, la continuité de la communauté comme étant la priorité prépondérante.

Le constat ou la proclamation d'impasse sociale ne suffit guère. En guise de conclusion, ce travail souhaite s'attarder sur des solutions proposées par des auteurs de divers horizons – démographes, historiens, économistes, sociologues, etc. – solutions ayant pour objectif de faire face à la crise de la sécurité sociale, à la faible fécondité, à des soins de santé pour les personnes âgées... Au fond, il s'agit de solutions pour le meilleur bien-être de chaque génération, ainsi que d'entre les générations.

Bibliographie principale

ABE, K., (1995), *Seken toha Nanika* [Qu'est ce que Seken ?], Tokyo, Ed. Seikyusha, col. Seikyusha library, n° 22, 232 P.

ABE, K., (éd.), (2002), *Sekengaku heno shoutai* [Introduction à des études de Seken], Tokyo, Ed. Kodansha, col. Kodansha gendai shinsho, n° 1262, 212 P.

HIROI, Y., (1999), *Nihon no shakai hoshou* [Sécurité sociale au Japon], Tokyo, Ed. Iwanami shoten, col. Iwanami shinsho n° 598, 214 P.

NAKANE, C., (1974), « 1967 », *La Société japonaise*, Paris, Ed. Armand Colin, 197 P.

SATO, N., (2004), *Seken no me* [Regards des Séken], Tokyo, Ed. Kobunsha, 270 P.

TAKAYAMA, N., (2000), *Nenkin no kyoshitsu*, [Leçon de pension : l'époque de partage des charges], nouvelle collection PHP, Tokyo, 212 P.